



Résidence Senior



## BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2012

N°254

### LE MOT DU MAIRE

Il y a des cailloux sur toutes les routes...

*« Vu l'acharnement que la Collectivité met à faire aboutir ce dossier (Résidence Senior du Gaou de vie) certaines voix s'élèvent et des sous-entendus de délits d'initiés, prises illégales d'intérêt etc... vont bon train. En effet le prix de vente de 26 € le m<sup>2</sup> de la parcelle communale est très loin de la réalité. Je peux et ne veux pas approuver ce discours, je pense simplement que M. Le Maire de Sainte-Anastasie en toute bonne foi désire donner à notre commune une expansion certaine, mais qu'il n'en mesure pas toutes les conséquences à venir ».*

*(Cette citation est extraite du courrier de l'un de nos concitoyens qui se reconnaîtra. Il est adressé à M. le Prefet du Var. Autrement dit, vous l'aurez compris, le Maire est un voleur et un imbécile ce qui, écrit d'une manière si plaisante, n'est qu'une façon d'en dire moins, pour faire entendre plus, mais dans un cas comme dans l'autre cela est beaucoup trop ou nettement insuffisant.)*

\*\*\*\*\*

Aujourd'hui où en sommes-nous ?

- En 2010 après délivrance d'un premier permis de construire pour la résidence sénior du Gaou de vie, puis du recours d'un habitant du village, j'ai retiré cette autorisation afin de prendre en compte les points justifiés de la requête, l'avis du représentant de l'Etat, ainsi que le risque de perdre deux ou trois années devant une juridiction administrative.

Il s'agissait donc dès lors, pour l'essentiel, de remédier à l'étroitesse des voies d'accès. Ce point et quelques autres observations, ayant été suivis de corrections nécessaires, le porteur du projet a déposé un nouveau permis de construire le 8 juillet 2011.

C'est donc après l'avis favorable de l'Etat et de ses services instructeurs que j'ai signé le 30 novembre 2011 le nouveau permis de construire au profit de la société REALDYS.

*Suite dernière page*



## CHRONIQUE MUNICIPALE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 DECEMBRE 2011

Délibération n°2011-59 : Décisions modificatives budgétaires n°4

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

### FONCTIONNEMENT :

739116 Reversement sur F.N.G.I.R. + 700  
7311 Contributions directes + 700

60612 Energie électricité + 8 000  
6288 Autres services + 5 000  
60611 Eau et assainissement + 4 000  
60622 Carburant + 1 000  
60623 Alimentation + 1 000  
6064 Fournitures administratives + 500  
60632 F. de petit équipement + 2 000  
6135 Locations mobilières + 6 000  
6155 Entretien biens mobiliers + 500  
6156 Maintenance + 4 000  
6712 Amendes fiscales et pénales + 100

022 Dépenses imprévues fonctionnement - 32 100

### INVESTISSEMENT

202 Frais d'étude  
Opération 41 frais d'étude P.L.U. + 60 000

2135 Installations générales  
Opération 53 façade mairie - 50 000

2184 Mobilier  
Opération 13 acquisition matériel - 10 000

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Délibération n°2011-60 : Subvention à la mutuelle nationale territoriale (2ème semestre)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Vu l'article R 523-2 du Code de la Mutualité

Vu la circulaire N° NOR INT B93 00063C de

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, datée du 5 mars 1993 et relative à la prise en charge par les

collectivités territoriales d'une partie des cotisations versées par les employés aux Mutuelles dont ils sont adhérents,

Vu l'article 2 de l'arrêté du 19 septembre 1962

**CONSIDERANT** les termes de la circulaire précitée qui rappelle le principe de parité des agents des Collectivités Territoriales avec ceux de l'Etat,

**CONSIDERANT** la convention intervenue entre le Ministre de l'Equipement, des Transports et du Tourisme et le Président Général de la Mutuelle générale de l'Equipement et des Transports, Et après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** de verser à la Mutuelle Nationale Territoriale Section Var une subvention de 294.61€ pour le deuxième semestre 2011 ce montant ne dépassant pas 25 % des cotisations effectivement versées par les membres participants et sans excéder le tiers des charges entraînées par le service qui leur sont allouées.

**ARTICLE 2 :** d'inscrire la dépense au budget communal 2011 article 6458

**ARTICLE 3 :** de charger Monsieur Jean-Pierre MORIN et Madame le Receveur Municipal, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la première délibération.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2011-61 : Décision modificative budgétaire eau et assainissement n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Titre annulé :

673 Titre annulé + 3 000

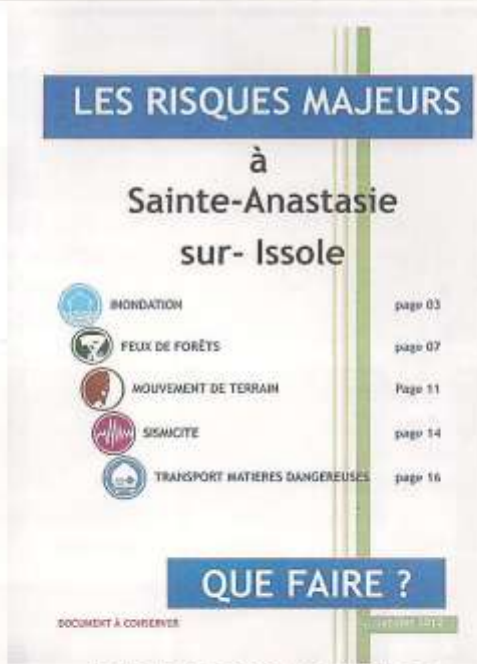
022 Dépenses imprévues fonctionnement - 3 000

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.



## MICRO-CRECHE « L'EAU VIVE »

Depuis son ouverture en octobre 2011, le taux d'occupation de la crèche répond aux besoins des familles du village. Cette situation satisfaisante permet d'envisager une évolution de la micro-crèche en jardin d'éveil pouvant accueillir des enfants jusqu'à 4 ans pendant les mercredis et les vacances.



### PLAN DES RISQUES MAJEURS

Dans le cadre de la prévention contre les risques majeurs un plan des mesures à prendre a été établi par la commune sur préconisation de l'Etat.

Ce plan recense les divers aléas naturels pouvant affecter le village et pour lesquels, par des mesures simples et de bon sens, nous pouvons nous protéger.

Ce fascicule sera distribué dans chaque foyer de Ste-Anastasia afin d'être consultable à tout moment.

### Association Aide et Service à Domicile

L'association « Aide et Service à Domicile » qui intervient sur tout le canton a été créée à l'initiative du Dr Paul Gerfagnon en 1989. Elle répondait ainsi aux besoins des communes en matière de maintien à domicile des personnes âgées, malades, handicapées ou toutes autres personnes qui en expriment le souhait.

Un partenariat qui au fil des années ne s'est pas démenti et a montré le sérieux, l'efficacité et le professionnalisme de l'association.

Dans toutes les communes partenaires, l'association assure des permanences au sein des mairies. A Sainte-Anastasia une permanence vous est proposée un vendredi sur deux de 14 heures à 16 heures, les vendredis de permanence sont mentionnés sur le bulletin municipal.

Si vous voulez nous contacter en dehors de cette permanence, nous sommes à votre disposition au 04 94 33 97 51 au siège de l'association 35 bis Grand'Rue 83136 Méounes où vous pouvez nous rendre visite du lundi au vendredi matin.

Pour mieux nous connaître, vous pouvez consulter notre site : [www.aasad.fr](http://www.aasad.fr)  
Ou nous écrire : [aasadmecounes@orange.fr](mailto:aasadmecounes@orange.fr)



### TRIBUNE LIBRE :

A Mesdames et Messieurs, habitantes et habitants de Sainte-Anastasia,

Comme certains ont pu le voir, depuis que les feuilles des arbres se sont effacées devant la majesté de la Vierge de Sainte-Anastasia, nous avons mis toute notre énergie pour redonner à cette statue sa splendeur d'origine.

Si nous avons réussi, nous devons remercier nos amis qui bénévolement ont mis tout leur savoir en œuvre, M. AUDINO Jean-Louis de Sainte-Anastasia, Mrs DEZANET Gérard et Patrick AICARDI de Besse sur Issole, sans eux rien n'aurait abouti.

En espérant que comme nous, vous aurez le plaisir, en levant la tête vers le Chemin des Batailles, à admirer la Vierge de Tasia ainsi restaurée.

Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2012 qu'elle vous apporte joie, santé et bonheur.

Cordialement,  
Martine et Gérard PAGANI





## LA VIE AU VILLAGE

### VŒUX 2012

Lors de cette cérémonie Fanfan CUADRA a été décoré par Mme Josette PONS de la médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports en récompense d'une vie consacrée au monde associatif du village (tennis, gymnastique et chorale) et pour son implication dans toutes les activités sportives et culturelles en faveur de la jeunesse.



### REALISATIONS 2011

Les réalisations effectuées en 2011 pour plus d'1 million d'Euros portent essentiellement sur les gros travaux d'aménagement du restaurant scolaire, de deux nouvelles classes, de la cave coopérative, de la micro-crèche et du terrain de football. Sans oublier l'installation de climatisation à la salle polyvalente et dans la future salle d'exposition (cave coopérative).



NOUVELLES CLASSES



RESTAURANT SCOLAIRE



CAVE COOPERATIVE



MICRO CRECHE



TERRAIN BICROSS



MICRO CRECHE



CITY

Les travaux d'entretien courant des installations existantes, de la voirie et des élagages sont réalisés tout au long de l'année.



La Gare



Elagages  
Entrée Village



Portail Coopérative



Inondations Novembre  
2011



Panneaux d'affichage



## LA VIE ASSOCIATIVE



### FOOTBALL CLUB STE ANASTASIE

L'équipe des U11 du Football Club de Ste Anastasie victorieuse du tournoi futsal de Rocbaron le 18 décembre 2011.



Emmenée par leur entraîneur Jérôme JAMPY les U11 de Ste Anastasie, après leur qualification lors des matchs de poule ont battu en demi-finale l'équipe de Camps la Source et triomphé en finale face à l'équipe de Nice Ste Isidore après une séance de tirs au but.

*Le Président, Olivier HOFFMANN*

L'association LA QUINTESENCE vous présente ses meilleurs vœux pour 2012 et vous rappelle que les séances de Yoga Derviche se poursuivent tous les jeudis soirs à 18h30.

Comme l'an passé, nous organisons le CARNAVAL DES ENFANTS qui aura lieu le samedi 24 mars à 13h30 à la salle polyvalente.

Après un tour de village virevoltant et joyeux, les enfants se retrouveront pour un goûter dansant.

Parents et enfants, préparez vos costumes, nous allons faire la fête !

Renseignements : Pascale 06.14.60.65.25

### CONCERT

Samedi 4 février 2012 :  
Concert en hommage à Maria Callas



L'Association HARMONIA MUSICAE (comédiennes, chanteuses et chœurs) sous la direction d'Olivier Padovani, présente :  
« MARIA CALLAS, une vie d'Opéra »  
avec Brigitte Antonelli, soprano.

Salle polyvalente à 20h30 - Entrée libre

### COMITE DES FETES

LOTO du Comité le 12 février 2012 à 14h à la salle polyvalente .....N'oubliez-pas !!

L'Assemblée Générale se tiendra le 24 février à 18h30 à l'ancienne mairie. A cette occasion les nouveaux bénévoles seront les bienvenus

Le comité des Fêtes souhaite ses meilleurs vœux à tous les habitants du village.

### LOTO DES ASSOCIATIONS Dimanche 18 décembre 2011

Grâce à une participation massive le loto organisé par les associations du village, au profit de la recherche médicale, a permis de recueillir 918.60€. Merci aux organisateurs, commerçants et participants pour leur générosité et leur fidélité à ce loto annuel.



### CLUB DES CIGALES

Le programme des sorties des mois à venir a été arrêté lors du conseil d'administration du 14 janvier 2012 :

- **Samedi 18 février à 20h45** au théâtre de Sanary: « Le Nouveau Testament » avec Olivier Lejeune et Corinne Le Poulain - Prix par personne transport compris : 50€

- **Remise à niveau du code de la route avec l'Association AGIROUTE:** vendredi 10 février 2012 à 9h00- Salle polyvalente - Session ouverte à tous publics. Gratuité pour les adhérents des Cigales - 5€ pour les autres participants

- **Vendredi 16 mars 2012 à 20h30** au Zénith de Toulon : Les étoiles du Cirque de Pékin - Prix par personne transport compris : 48€

- **Samedi 14 avril** - matinée - Visite d'un bateau militaire à l'Arsenal de Toulon. Entrée gratuite - déplacement en co-voiturage

- **Du 9 mai au 11 mai** : 3 jours en Italie sur les rives du Lac Majeur - Prix par personne en pension complète : 330€ sur la base de 30 personnes

Pour participer à ces sorties inscrivez-vous rapidement au 04 94 72 21 98

*Rose-Marie BRETON*

### SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

#### LOTO

dimanche 29 janvier 2012  
14h Salle polyvalente





## LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

**Dimanche 29 janvier :**  
Loto du Secours Populaire  
Salle polyvalente à 14h


**Samedi 4 février :**  
Concert en hommage à Maria Callas  
Salle polyvalente à 20h30

**Jeudi 9 février :**  
Assemblée générale Extraordinaire Arts'Tasie  
Salle polyvalente à 18h

**Dimanche 12 février :**  
Loto du Comité des Fêtes  
Salle Polyvalente à 14h

**Samedi 25 février :**  
Audition des élèves de l'Ecole de Musique du Val  
d'Issole  
Salle polyvalente à 18h

### Petites annonces :

\* L'IMPREVU à Ste Anastasie change de propriétaire.  
Mimi et Franck vous accueilleront avec plaisir  
du mardi au dimanche  
de 6h30 à 21h30  
Le midi plat du jour Tel : 04.94.80.78.69   
Le soir pizza et plats à emporter  
Livraison à partir de 15€  
Port 06.42.99.70.59

A louer sur Sainte-Anastasie 30 Rue Notre Dame –  
Appartement 55 m<sup>2</sup> avec balcon  
Cuisine, séjour, 1 chambre Tel : 06.31.55.23.88

### VEND

Mixeur Moulinex type 643 750 watt 30€ ; Vaporetto  
modèle 1020 avec tous ses accessoires 40€ ; Moteur  
hachoir Moulinex type 43 750 watt 10€ ; Mixeur Krups  
type 577, 7 programmes 400 watt 40€ ; Ouvre boîte  
Moulinex 10€ ;  
Saucier SEB 20€ ; Téléphone Fax « Magie 5 primo » +  
rouleau encreur 20€ ; Table basse salon avec façade  
cannelée 15€ ; Orgue Yamaha DSR 500 50€  
Le tout en parfait état  
Tel : 04.94.72.24.01

Jeune femme cherche heures ménage ou repassage  
sur Ste-Anastasie et alentours les après-midi sauf le  
mercredi.  
Tel : 06.77.78.02.36

Femme sérieuse avec références propose ses  
services pour le repassage et le ménage quelques  
heures par semaine.  
Personne déclarée en chèque emploi service  
Tel : 04.94.78.28.91 Port : 06.73.56.36.60 Demander  
Michèle

### Les poètes de Ste-Anastasie

#### L'automne et la vie

Parmi les splendeurs de l'automne  
J'ai admiré le cerisier  
Qui, peu à peu, abandonne  
Sa teinte verte de l'été

Pour une parure voyante  
Allant du jaune à l'orangé  
Une parure rutilante  
Lors des journées ensoleillées.

Là où étaient nées les tiges  
Des feuilles maintenant rouillées  
J'ai vu, mais oui, divin prodige  
Des bourgeons déjà formés,

Des bourgeons pleins de promesses :  
La vie déjà dans ces bourgeons  
La vie côtoyant la vieillesse  
Et la détrônant sans façon.

Les bourgeons : promesse de vie.  
L'automne promet le printemps ...  
Si l'automne de notre vie  
Prépare aussi un printemps ?

*Jeannette Carrière*

### Le carnet de Sainte-Anastasie sur Issole :

#### Naissance :

M. et Mme DUVERT Pierre et Marie-Paule sont  
heureux de vous faire part de la naissance de leur  
petite-fille Emma, née le 23 décembre 2011, fille  
d'Elodie et de Jérôme.  
Félicitations aux parents et aux grands-parents.

#### Décès :

C'est avec regret que nous vous annonçons le décès  
de Madame Monique LOUVET survenu le 8  
janvier dernier. Nous présentons à sa famille toutes  
nos condoléances.

### LES PLANTES SANS TERRE...



Un cadeau original à faire ou à  
se faire...

Les « filles de l'air » vivent ni dans la terre ni  
dans l'eau,  
elles fleurissent et font des bébés tous les ans !  
A partir de 2.00€

En vente sur notre site internet  
[www.annaturra.com](http://www.annaturra.com)  
Tél ANNE 06.77.03.36.53





## LE MOT DU MAIRE Suite

- Le 23 décembre 2011 le même pétitionnaire (voir plus haut) a adressé à M. Le Préfet du Var avec copie au Président de la République et à moi-même une demande de retrait de ce permis de construire pour raison d'illégalité.

Puis sont venues d'autres réclamations émanant elles, de riverains du chemin des Bréguières. Ces résidents m'ont fait part en d'autres termes plus responsables de leurs inquiétudes concernant la circulation future engendrée par le projet, ceci sans citer le plus souvent expressément le projet de résidence sénior.

Je voudrais donc simplement répondre à ces dernières observations ou requêtes :

**Le droit de passage :** Il s'agit d'une servitude privée de six mètres de large (et non de quatre) permettant le passage entre la résidence sénior et le chemin des Bréguières. Cette solution n'était qu'une hypothèse évoquée lors de la réunion publique sur le P.L.U. Elle n'a été finalisée qu'en octobre 2011.

**Le chemin des Bréguières :** Sa largeur brute actuelle est (par endroits) effectivement inférieure à six mètres. Ceci étant, ce chemin est classé depuis 1987 en emplacement réservé (n°7 et n°8 du P.O.S) pour une largeur de six mètres. Depuis cette date les permis de construire tiennent compte de ce classement. Cette mise aux normes (six mètres) sera réalisée avant l'ouverture du chantier.

**La pente :** Je n'en ai pas mesuré le pourcentage exact, mais ce chemin très ancien a toujours desservi ceux qui y ont construit leur habitation. Personne n'a jamais à ma connaissance opposé cette caractéristique pentue à une autorisation de construire. Il est certain que si cela avait été le cas la moitié du village serait inconstructible.

Toutefois, il n'est pas douteux que la mise aux nouvelles normes de ce chemin facilitera la circulation.

**La sinuosité :** Nous savons tous que ce problème est lié au relief particulier du quartier de Naple et qu'il est peu aménageable. Dans le cas présent, cette difficulté est partiellement contournable par l'utilisation d'un détour empruntant la place de Naple (emplacement réservé n°11 du P.O.S. de 1987). Le nombre des courbes est ainsi, à l'initiative de chacun, divisé par deux.

**Les travaux :** Pendant la durée des travaux, comme cela est toujours le cas, le Maire prend des arrêtés de police de circulation afin de réglementer et de répartir le trafic automobile (VL, PL). Ce qui évidemment sera le cas compte -tenu des trois accès qui seront alors disponibles au lieu des deux précédemment envisagés.

**Après les travaux :** Imaginer que ce projet aboutira, n'est pas forcément déraisonnable. Dans cette hypothèse nous pouvons donc nous interroger sur les curieuses raisons qui pousseraient les futurs résidents du Gaou de Vie à emprunter prioritairement le chemin des Bréguières, alors qu'il serait le plus long et le plus difficile, tant pour se rendre au village que pour aller vers Brignoles.

Pour conclure, je voudrais simplement rappeler que ce projet n'est pas sans importance pour l'avenir de notre village sans pour autant confondre « acharnement » et détermination.

Il vise avant tout une meilleure maîtrise de notre démographie et de nos ressources. En cette période de difficultés économiques et de chômage, il constitue un atout communal majeur pour l'emploi et le commerce local, sans entraîner pour autant de lourdes charges d'infrastructures.

Quant au prix de vente de la parcelle communale, contesté par notre expert local, je précise qu'il est bien supérieur à celui fixé par l'évaluation domaniale qui est un document public à la disposition de chacun.

Je vous demande donc simplement d'accepter une réflexion mesurée sur l'ensemble de ce projet, sans pour autant imaginer effacer d'un trait vos appréhensions.

Enfin, je vous suis gré d'avoir parcouru ces lignes plutôt fastidieuses se voulant dégagées de toute formule rhétorique qui pourrait nous rappeler qu'hélas, « la plaisanterie de l'âne est souvent de mordre » (proverbe provençal).

Je vous remercie.

*Jean-Pierre MORIN*